

Compte-Rendu de la Commission Endurance (FEE) – Réunion des Présidents de GECE
25 novembre 2009 Boulogne Billancourt

Présents : Mr. François ATGER, Vice-président de l'ACA, Président de la Commission Endurance, Président de la F.E.E., Président du GECE PACA

Mme Nadia LEHEMBRE, Trésorière de l'ACA, Présidente du GECE Nord-Picardie

Mme Catherine BAUERSCHMITT, Secrétaire de l'ACA, Vice-présidente représentant l'endurance ACA R.A

Mr. Nicolas BLOT, membre du CA de l'ACA

Mme Lorraine AUBERT, Présidente du GECE Grand-Est, Mr. P.H.BEILLARD, Président de l'EEPOC (Poitou-Charentes), Mr. M.LARACINE, Président du GECE Languedoc-Roussillon, Mr. P.FRADIN, Président du GECE Aquitaine, Mr. Eric GUILLET, membre du CA de l'ACA P.L, représentant endurance,

Mr. Hervé LEHMANN, vice-président du GECE Normandie, Monsieur Patrick LE HENAFF, Président de l'ACA Bretagne, Monsieur Olivier HENOCQUE, Président du GECERAL

Mme Marie-Noëlle JUST, secrétaire du GECE Midi-Pyrénées

1. L'ACA et la F.E.E. : historique, organisation, projets

Le but de cette première réunion de la commission « Endurance » était la mise en place et la validation d'un système ayant pour objectif d'assurer la représentation des éleveurs de chevaux d'endurance toutes races confondues au sein de l'ACA, association de RACE seule habilitée par le Ministère de l'Agriculture pour gérer le Programme d'Élevage ENDURANCE.

Un retour préalable sur la genèse de cette situation particulière était nécessaire pour la compréhension de tous.

Sous la présidence de Monsieur Serge Munoz, l'ACA en tant qu'association de race s'est trouvée en manque de projets, d'adhérents et donc de financements pour son fonctionnement. Parallèlement, les GECE déjà en activité s'étaient réunis en une fédération : « France Elevage Endurance ».

Le Président de l'ACA, en vue d'accroître le nombre d'adhérents et donc le budget de fonctionnement de son association a eu l'idée d'un rapprochement entre l'ACA et l'« Endurance », discipline de prédilection du pur-sang arabe et a fait des propositions en ce sens à François Atger, Président la F.E. E.

Concomitamment, le Ministère de l'Agriculture, mettait en place des budgets pour l'aide à des « programmes d'élevage » tout en précisant que ceux-ci devaient obligatoirement être pilotés par les associations de race...

Alors qu'un P.E. « race arabe » était difficilement envisageable, le P.E.E. qui était déjà en gestation dans l'esprit de la commission endurance de la SHF (dont la composition était très proche de celle du CA de la FEE) pouvait voir le jour, obligeant ainsi la FEE à contracter un mariage « de raison » avec l'ACA pour accéder aux financements publics.

On notera qu'à ce moment-là, des garanties quant à la poursuite de son existence en interne sous forme de « commission endurance » lui ont été données qui vont être supprimées par la suite.

De ces faits et de l'évolution de la situation au fil des présidences successives de l'ACA, découle l'ambiguïté qui est à gérer actuellement.

La gestion de cette ambiguïté nécessite la mise en place d'un système permettant aux éleveurs de chevaux d'endurance toutes races confondues d'être représentés et de faire valoir leurs idées au sein de l'ACA.

En effet, les statuts actuels de l'ACA (qui seront probablement modifiés en 2010) sont restés ceux d'une association de race en charge des stud-books arabe et DSA mais ne font pas mention de la gestion du P.E.E. et ne prévoient pas l'adhésion d'éleveurs qui ne possèdent ni cheval arabe ou ni DSA.

François Atger demande donc que,

- dans un premier temps, soit validé l'organigramme présenté dans le document joint : Les éleveurs qui ont en commun un objectif de production « cheval d'endurance » adhèrent à un Groupement d'Eleveurs de Chevaux d'Endurance et élisent leur Président qui sera de droit membre de la Commission Endurance de l'ACA.

Cette commission aura en charge de proposer au CA de l'ACA toute mesure relative à l'endurance et à la gestion du Programme d'Elevage Endurance émanant soit de la base soit des groupes de travail qu'elle aura mis en place.

Les Présidents de GECE en retour, auront en charge la communication vers leurs adhérents des décisions prises et des mesures envisagées par le CA de l'ACA relatives à l'Endurance. Afin que tous les éleveurs « endurance » puissent être représentés, il est donc indispensable que chaque région administrative soit dotée d'un GECE, même si au départ, celui-ci ne fait fonction que de « boîtes aux lettres »

- dans un second temps, que son statut de président de la commission endurance soit validé par les personnes présentes

2. Les GECE : mise en conformité des statuts

Ce système pour fonctionner correctement, ne peut reposer que sur des Groupements d'Eleveurs de Chevaux d'Endurance ayant la même assise territoriale (correspondant aux régions administratives) et des statuts communs.

Un long débat s'en est suivi concernant les « ACA régionales » qui se sont dotées d'une commission « endurance » comme l'ACARA (Rhône Alpes), l'ACA Pays de Loire ou l'ACA Normandie.

Il est constaté par les personnes présentes, que ce montage ne fonctionne pas et ne peut pas fonctionner puisque les statuts de ces ACA régionales ne prévoient pas l'adhésion d'éleveurs d'autres races. Pour cette raison, le GECE Normandie vient d'être créé et sera suivi très prochainement d'un GECE Rhône-Alpes et d'un GECE Pays de Loire.

Patrick Le Henaff, Président de l'ACA Bretagne fait remarquer que l'ACA Bretagne a été créée à partir de l'ABECE (Association Bretonne des Eleveurs de Chevaux d'Endurance) dont le titre et les statuts ont été modifiés pour pouvoir accueillir, outre les éleveurs endurance, les éleveurs d'arabes en tant que race. Il estime que ce montage fonctionne bien en Bretagne.

A l'unanimité, les personnes présentes souhaitent que les GECE harmonisent leurs statuts pour représenter exclusivement les éleveurs de chevaux d'endurance. (Il est également souhaité que le terme « GECE » soit repris par tous mais ce point n'est pas primordial).

La phrase suivante est retenue comme « objet » devant **obligatoirement** figurer dans les statuts d'un GECE

« Regrouper en région les éleveurs (propriétaires ou naisseurs) afin de promouvoir, valoriser et améliorer l'élevage et la production de chevaux d'endurance quelle que soit leur race ».

Tout addition d'un objet concernant la « race arabe » est proscrite.

L'ACA Bretagne doit donc, si elle souhaite être représentée dans cette commission endurance prendre toute disposition nécessaire pour s'adapter à ce système.

François ATGER souhaite également que l'adhésion au PEE soit réservée aux adhérents de GECE (à l'exclusion des adhérents ACA). Il s'agit pour lui d'une manière de faire vivre les GECE en leur assurant des adhésions.

De la même manière il souligne que le système « commission endurance » entraîne de facto que les non-propriétaires d'arabes ou DSA ne sont pas impliqués dans les décisions concernant la partie « race » de l'ACA.

A l'issue de la réunion, le système représenté dans l'organigramme ci-joint est validé à l'unanimité et la confiance votée à l'unanimité pour François ATGER.

Les 2 premiers sujets traités ayant occupé la majeure partie du temps disponible, les autres ne seront évoqués que très rapidement et seront traités en « groupes de travail ».

3. Le programme d'élevage endurance

Christian Depuille, expert mis à la disposition de l'ACA par les H.N. a examiné tous les documents relatifs au PEE qui ont déjà été publiés à ce jour.

Il souligne la nécessité de déterminer les objectifs du PEE et de les traduire en actions concrètes.

Il fait valoir également que de son point de vue, l'argent « public » doit plutôt être orienté vers des actions collectives plutôt qu'individuelles qu'il qualifie de « retour sur investissement ».

Il regrette en particulier que la promotion à l'international soit défailante (par ex. absence de la moindre plaquette vantant les succès de l'élevage français).

4. Les concours d'Elevage Endurance

Les faits :

- progression très importante de la fréquentation des concours
- 4 niveaux de primes en 2009 (3 niveaux jusqu'en 2008)
- montant des primes en 2009 : idem que chevaux de sport
- disparité des notes transmises par les organisateurs aux HN (sur 100, 10 ou même sur 20)

NDLR : nous travaillons avec l'ANSF sur l'adaptation aux concours « endurance » du logiciel « France Cheval de Sport »

Propositions de modifications du règlement HN

- inscription au PEE = condition nécessaire pour participer à un concours élevage endurance HN

= reconnaissance d'une démarche volontaire et professionnelle de l'éleveur de production pour l'endurance qui cadre avec la réforme des encouragements du Ministère de l'Agriculture.

C.D fait remarquer que les conditions de performances propres ou d'ascendance sont très peu vérifiées par les organisateurs de concours.

- ouverture des concours aux juments OI ayant un indice 110 ou qui ont 1 produit indicé à 120
= souhait de conserver la bonne génétique

- ouverture des concours aux chevaux OC (inscrits au PEE sur décision du CA de l'ACA) et poulinières pleines dont le produit à naître sera OC (mais inscriptible au PEE suite à une décision du CA de l'ACA)
=ouverture destinée à gérer le cas « Pieraz »

NDLR : ces modifications ont été approuvées par le CA des HN le 3/12//2009

5. La prime PACE

- C.D rappelle les conditions d'attribution (à trouver sur le site HN, plus difficile sur le site de l'ACA).
- Il regrette que d'une année sur l'autre des juments disparaissent des attributaires et se demande s'il s'agit de négligence des propriétaires ou d'un manque de communication.
- Pt 2006 : 184 € Pt 2008 : 206 €

NDLR La demande d'ouverture du bénéfice de la PACE pour les juments OI a été refusée par le CA des HN du 3/12

6. Les Indices

L'ACA a été le commanditaire des indices « endurance ». Ils sont calculés depuis 2002. C.D. assure l'interface entre la scientifique, Anne Ricard et les utilisateurs afin que les indices aient du sens pour eux.

Les critères retenus pour l'établissement des indices sont : vitesse –distance – classement ou non classement.

Une réflexion est engagée au niveau du groupe de travail sur la pondération des causes d'élimination (abandon – boiterie – métabolique – autres).

La correction de l'effet « sexe » prenant en compte le handicap du mâle par rapport au hongre est en cours mais la tâche est difficile en raison du grand nombre de hongres encore enregistrés mâles sur SIRE.

En 2010, les BLUP seront calculés à partir des indices annuels et permettront de caractériser les étalons. Il est noté que les indices de carrière sont parfois peu significatifs car les chevaux d'endurance sortent peu.

7. Constitution des groupes de travail

L'esprit de la constitution de ces groupes est que chacun puisse travailler dans un domaine où il est le plus compétent. Pour travailler dans un groupe, il n'est pas nécessaire d'appartenir à la commission.

- Groupe « Indices » : Anne Ricard (INRA), Christian Depuille, Jean-Louis Leclerc, Nicolas Blot, Lydie Lemmens, Patrice Collet, Claude Godard (avec si possible un cavalier « haut niveau »)
- Groupe « Étalons- Étalonnage » : Morgane Schambourg, Nicolas Blot, Catherine Bauerschmitt, Stéphane Chazel ? Sélection des étalons, suivi du dossier étalonnage GIP
- Groupe « Concours d'élevage » : Catherine Bauerschmitt, PH Beillard, C.Depuille, JM Grimal : établissement d'un cahier des charges, répartition juges

8. Sujets divers

Étude morphométrique à réaliser pour objectiver les critères de jugement des chevaux dans les concours d'élevage. Projet de faire réaliser ce travail par Mme Denoix. Recherche de budgets (Fonds Eperon et COST) et montage de dossiers en cours.

Génomique vaste sujet lourd de conséquences sur lequel il faut réfléchir et s'approprier à répondre aux questions des éleveurs.

Marie-Noëlle JUST aura en charge la rédaction et la diffusion des compte-rendus ainsi que l'animation des commissions, l'organisation et les C.R. des visio-conférences de chaque groupe de travail.

Réunion du groupe « indices » le 17 décembre à 15H (visio)